

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 05056 Numéro SIREN : 912 794 351 Nom ou dénomination : 3M INGENIERIE

Ce dépôt a été enregistré le 11/06/2024 sous le numéro de dépôt 15453

3M INGENIERIE SAS

Numéro SIRET : **91279435100011**

**73 AV. ARISTIDE BRIAND
93220 GAGNY**

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2023 au 31/12/2023

N. GONES

L. Mazieres

F. Hayer

Sommaire

Bilan et Resultat Simplifie	2
Annexes Légales	5

3M INGENIERIE SAS

Bilan et Resultat Simplifie

Bilan et Resultat Simplifie

3M INGENIERIE SAS

BILAN SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (09 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	1 541	372	1 168	1,54		
Immobilisations financières						
ACTIF IMMOBILISÉ	1 541	372	1 168	1,54		
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	30 814		30 814	40,61	38 020	65,71
Autres créances	2 785		2 785	3,67	221	0,38
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	38 299		38 299	50,47	19 223	33,22
Caisse						
Charges constatées d'avance	2 814		2 814	3,71	400	0,69
ACTIF CIRCULANT	74 711		74 711	98,46	57 864	100,00
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	76 252	372	75 880	100,00	57 864	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (09 mois)	
Capital social ou individuel (dont versé : 5 000)	5 000	6,59	5 000	8,64
Ecart de réévaluation	500	0,66		
Réserve légale				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	20 872	27,51		
Résultat de l'exercice	18 918	24,93	21 372	36,93
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	45 291	59,69	26 372	45,58
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées	179	0,24	138	0,24
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	9 069	11,95	1 392	2,41
Autres dettes	21 342	28,13	29 962	51,78
Produits constatés d'avance				
DETTES	30 589	40,31	31 492	54,42
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	75 880	100,00	57 864	100,00

3M INGENIERIE SAS

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (09 mois)		Variation absolue (12 / 09)	%
	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services		137 545	100,00	78 575	100,00	58 970	75,05
Chiffres d'Affaires Nets		137 545	100,00	78 575	100,00	58 970	75,05
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation reçues							
Autres produits							
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		137 545	100,00	78 575	100,00	58 970	75,05
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes		36 878	26,81	12 533	15,95	24 345	194,25
Impôts, taxes et versements assimilés		1 512	1,10	302	0,38	1 210	400,66
Rémunérations du personnel		58 531	42,55	30 885	39,31	27 646	89,51
Charges sociales		17 963	13,06	9 712	12,36	8 251	84,96
Dotations aux amortissements		372	0,27			372	N/S
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des charges d'exploitation		115 256	83,80	53 431	68,00	61 825	115,71
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		22 288	16,20	25 143	32,00	-2 855	-11,35
Produits financiers							
Produits exceptionnels							
Charges financières							
Charges exceptionnelles		27	0,02			27	N/S
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS		22 261	16,18	25 143	32,00	-2 882	-11,45
Participation des salariés							
Impôts sur les bénéfices		3 343	2,43	3 771	4,90	-428	-11,34
Total des Produits		137 545	100,00	78 575	100,00	58 970	75,05
Total des Charges		118 626	86,25	57 202	72,80	61 424	107,38
RÉSULTAT NET		18 918	13,75	21 372	27,20	-2 454	-11,47
		<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier							
Dont Crédit-bail immobilier							

3M INGENIERIE SAS

Annexes Légales

Annexes Légales

3M INGENIERIE SAS**ANNEXE**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 09 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 75 879,54 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 18 918,48 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 06/06/2024 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3M INGENIERIE SAS**ANNEXE**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 1 541 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		1 541		1 541
Immobilisations financières				
TOTAL		1 541		1 541

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 372 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		372		372
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL		372		372

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Mat.bureau & informatique	1 541	372	1 168	4 ans
TOTAL	1 541	372	1 168	

3.2 - Etat des créances = 36 412 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	36 412	36 412	
TOTAL	36 412	36 412	

3.3 - Charges constatées d'avance = 2 814 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

3M INGENIERIE SAS**ANNEXE**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 5 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	50,00	5 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	50,00	5 000

4.2 - Etat des dettes = 30 589 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	179	179		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	9 069	9 069		
Dettes fiscales & sociales	20 997	20 997		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	345	345		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	30 589	30 589		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 3 832 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	179
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	1 200
Dettes fiscales & sociales	2 108
Autres dettes	345
TOTAL	3 832

3M INGENIERIE SAS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 73 AV. ARISTIDE BRIAND - 93220 GAGNY
R.C.S BOBIGNY : 912 794 351

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 1^{ER} JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le premier juin,
à 10H,

Les associés de la société **3M INGENIERIE SAS**, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Sont présents ou représentés :

Monsieur LAURENT MAZIERES, titulaire de	40 actions
Monsieur MICKAEL GOMES, titulaire de	30 actions
Monsieur FLORIAN MAYEUR, titulaire de	30 actions

Soit un total de cent actions 100 actions

Monsieur MICKAEL GOMES, préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion du Président ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

h
FM
16

A TITRE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Rapport du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,

A TITRE EXTRAORDINAIRE

- Nomination d'un Directeur Général
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du Président,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

A TITRE ORDINAIRE

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître un bénéfice de 18 918,48 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 faisant ressortir un bénéfice de 18 918,48 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **18 918,48 Euros**, de la façon suivante :

- A titre de dividendes pour un montant de 14 285,71 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de 4 632,77 Euros
- Il passera ainsi de la somme de 20 872,06 Euros à la somme de 25 504,83 € après affectation.

h
F1106

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 142,86 Euros.

Les dividendes perçus à compter du 1er janvier 2023 par des personnes physiques résidant fiscalement en France sont soumis, de plein droit, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU). Il s'agit d'un impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12,8 %, majoré des prélèvements sociaux, au taux de 17,2 %, soit une taxation globale de 30 %.

Les contribuables peuvent opter, chaque année, pour l'imposition de l'ensemble de ces revenus mobiliers et plus-values mobilières selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu, majoré des prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 2). Dans un tel cas, l'imposition a lieu après un abattement de 40 % et la CSG est déductible à hauteur de 6,8 points.

La mise en paiement des dividendes interviendra au plus tard le 30/09/2024.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre du premier exercice social précédent.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions prévues par les nouvelles dispositions statutaires, nomme, pour une durée égale à la durée de la Société, en qualité de Directeur Général de la Société :

Monsieur Florian MAYEUR

Demeurant 73 RUE Aristide Briand – 93220 Gagny

Née le 3 novembre 1994 à Longjumeau,

De nationalité française,

Conformément aux dispositions des statuts, le Directeur Général disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président et représentera la société à l'égard des tiers.

lm
FM NG

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Florian MAYEUR, remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Directeur Général et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

Résolution n°6

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Le Président

D. GONES

Les associés

L. Nozières

F. Mayeur